

Compte rendu de séance

Séance du 11 Octobre 2018

L' an 2018 et le 11 Octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de
TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE BIHAN Marie-Hélène, LE GUEN Annie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, QUILTU Catherine, MM : BELLEGUIC Pierrot, BERNARD Jo, BERTHOU Xavier, CADIOU Alain, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GOUBIL Didier, GUILLEMOT Matthieu, LE FER Etienne, LESCOAT Honoré, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE TANOU Valérie à Mme GUILLEMOT Hélène, MM : ANTOINE Jean-Marc à M. CADIOU Alain, CAILLAREC Daniel à M. BELLEGUIC Pierrot, LE LOUARN Eric à M. QUILTU Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire : 27
- Présents : 23

Date de la convocation : 04/10/2018

Date d'affichage : 15/10/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER
le : 12 octobre 2018

A été nommé(e) secrétaire : M. COTTEN Daniel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Projet de rattachement à Poher Communauté à compter du 01 janvier 2019 de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Poullaouën et de Locmaria-Berrien - Avis du conseil communautaire - 2018-095

Projet de rattachement à Poher Communauté à compter du 01 janvier 2019 de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Poullaouën et de Locmaria-Berrien - Avis du conseil communautaire

réf : 2018-095

Rapporteur : Mme MAZEAS

Par délibérations du 17/09/2018, le conseil municipal de Poullaouën et celui de Locmaria-Berrien ont décidé de fusionner leurs deux communes et ont choisi Poher Communauté comme EPCI à fiscalité propre de rattachement de la nouvelle commune fusionnée.

En application de l'article L.2113-5 II du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire de Poher Communauté et à celui de Monts d'Arrée Communauté et à leurs communes membres, de donner un avis sur le rattachement à Poher Communauté de la commune nouvelle issue de la fusion de Poullaouën et Locmaria-Berrien dans le délai d'un mois à compter de la réception du courrier des services préfectoraux invitant à soumettre ce projet pour avis au conseil communautaire **soit avant le 28 octobre 2018**. Les avis de ces différentes assemblées délibérantes ont valeur d'avis simples.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au rattachement à Poher Communauté de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Poullaouën et de Locmaria-Berrien à compter du 01 janvier 2019, par 16 voix pour, 1 abstention (M. Honoré LESCOAT), 1 vote contre (M. Daniel CAILLAREC).

M. Pierrot BELLEGUIC, M. Philippe NEDELLEC, M. Jacques QUILTU, Mme Annie LE GUEN, M. Xavier BERTHOU, Mme Danie BERNARD, M. Eric LE LOUARN, M. Entienne LE FER, M. Matthieu GUILLEMOT n'ayant pas pris part au vote

A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstentions : 1)

Séance levée à : 19:05